

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

FINALITÉ

La CCI Seine-et-Marne vous propose une formation dont les outils vous permettront d'appréhender le document unique au-delà du strict respect de la réglementation.

OBJECTIFS

Vous souhaitez :

- répondre à la réglementation en vigueur et à l'obligation d'établir un DUERP pour toutes les entités employant au minimum un salarié, quelle que soit sa taille ou son activité
- protéger les salariés contre les risques auxquels ils sont exposés durant leur travail
- comprendre et acquérir la méthode d'évaluation des risques professionnels
- allier la connaissance théorique à des exercices pratiques

PUBLIC

Tout type d'entreprise d'au moins un salarié, tout secteur

PRÉREQUIS

Aucun

Informations pratiques

SESSIONS

- 15 avril à Serris
- 07 octobre à Serris

DURÉE

1 jour soit 7 heures

TARIF NET

375 €

Programme

Point sur la réglementation

- Obligations de l'employeur
- Sanctions possibles en cas de défaut
- Enjeux pour l'entreprise
- Accidents du travail / Maladies professionnelles
- Les acteurs de la prévention

Mise en place du document unique

- Connaître les points clé du document unique
- Définir vos unités de travail
- Mécanisme d'apparition d'un accident
- Identifier les sources de dangers et les risques associés
- Hiérarchiser vos risques
- Prendre en compte les risques particuliers
- Mettre en place un plan d'actions
- Cas concret

Mise à jour de votre document unique

- Organiser un bilan régulier de vos actions
- Analyser vos accidents du travail
- Optimiser la mise à jour du document unique
- Suivre l'efficacité de vos actions
- Cas concret

Communication et sensibilisation

- Identifier les acteurs internes et externes
- Mettre en place des moyens de communication (affichages, réunions...)
- Assurer le retour d'expériences